

Les graves enjeux du projet de loi bioéthique

Suivez le débat avec **Gènétique**

Le processus parlementaire - TEXTE DU PROJET DE LOI



1 Recherche sur l'embryon humain

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -



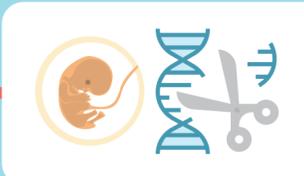
Facilitation des recherches sur les cellules souches embryonnaires humaines (CSEh) régime déclaratif simplifié
(Article 14 alinéas 23 et suivants)
Industrialisation de la production de CSEh pour les laboratoires pharmaceutiques



Allongement de la durée de culture des embryons in vitro jusqu'à 14 jours, et jusqu'à 21 jours pour les recherches sur le développement embryonnaire
(Article 14 alinéa 19)
Vers l'utérus artificiel ?



Embryons donnés à la recherche : Suppression du contrôle, par l'Agence de Biomédecine (ABM), du consentement des parents
(Article 14 alinéa 14)



Autorisation de créer des embryons transgéniques
(Article 17 alinéa 1 à 5)
Rend possible la création d'embryons génétiquement modifiés avec l'utilisation de CRISPR Cas9 ou la FIV à trois parents



Interdiction de créer des chimères embryon animal-embryon humain.
L'utilisation des CSEh pour tester le mélange inter espèce, voté en 1ère lecture par les députés, a été rejetée par la commission spéciale du Sénat
(Article 17 alinéa 4 et article 14 alinéa 28)



Création de gamètes in vitro ou de modèles embryonnaires à partir de cellules souches embryonnaires humaines (CSEh)
(Article 14 alinéa 28)



Satisfaire les demandes en gamètes de l'industrie de la procréation



Confirmation du régime de recherches sur l'embryon menées dans le cadre de l'AMP
(Article 14 alinéas 1 à 3)
Un cadre pour faire naître des bébés après manipulation, à l'exception des bébés génétiquement modifiés

CONTOURNEMENT de L'INTERDIT de créer des embryons pour la recherche

2 Recherche sur les cellules pluripotentes induites (iPS)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -



Autorisation de créer des embryons chimères animal-iPS humaines.
(Article 17 alinéa 5 et article 15 alinéa 7 à 10)
Conditions: - interdiction de naissance d'animal issu d'un embryon chimère obtenu avec des cellules iPS - Seuil inférieur à 50% de cellules humaines dans l'embryon animal
Franchissement de la barrière des espèces



Création de gamètes in vitro ou de modèles embryonnaires à partir de cellules iPS
(article 15 alinéas 5 et 6)

3 Diagnostic Prénatal (DPN)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -



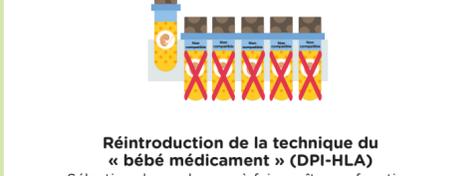
Extension du DPN à une enquête génétique chez les parents en cas de découvertes fortuites lors des examens habituels
(Article 19 alinéa 9)

4 Diagnostic Préimplantatoire (DPI)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -



Extension du DPI aux anomalies du nombre de chromosomes dites aneupléidiés (DPI-A)
(Rejeté en 1ère lecture à l'Assemblée mais introduit en commission par le Sénat (Article 19 ter)
Aggravation de la traque de la trisomie 21 avant la naissance - Etablissement d'une norme génétique
Acceptation collective de l'eugénisme.



Réintroduction de la technique du « bébé médicament » (DPI-HLA)
Sélection des embryons à faire naître en fonction de ses caractéristiques génétiques et de sa compatibilité avec son frère ou sa sœur.
(Article 19 bis)

5 Interruption Médicale de Grossesse

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -



Suppression du délai de réflexion « d'au moins une semaine »
(Article 20 alinéa 4)



Installation d'un nouveau motif d'avortement intitulé « interruption volontaire partielle d'une grossesse multiple »
(Article 20 alinéa 5)



Suppression de la clause de conscience spécifique attachée à l'interruption médicale de grossesse
(Article 21 alinéa 10)



Suppression de l'obligation de consulter l'autorité parentale pour les jeunes femmes mineures qui procèdent à une IMG
(Article 21 alinéa 5)

6 Procréation Médicalement Assistée

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -



Extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules
(Article 1, alinéa 14)
Suppression du père réintroduction du critère d'infertilité pour les couples homme-femme



Autorisation du recours au double don de gamètes
(Article 1 alinéa 16)
Négation du lien génétique



Auto conservation des gamètes
(Article 2 alinéa 8)
Banalisation de la conception par PMA

Pris en charge par la sécurité sociale



Don de gamètes : Réintroduction du conjoint du donneur (après suppression à l'Assemblée Nationale)
(Article 2 alinéa 4)



Accès aux origines pour les enfants nés d'un don de gamètes (accès à l'identité du donneur)
(Article 3 alinéa 11)



Création d'un nouveau mode de filiation basé sur la volonté
(Article 4 alinéa 18 et svts)
Risque d'ouverture à la multiparentalité